

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche**

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 1/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Code du produit / Type: 7202310, 7202312 / ASX-K, ASX-E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées: matériau de protection contre l'incendie. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

Utilisations déconseillées: une application autre que celle mentionnée ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Détails du distributeur :

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

Responsable du SDS:

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons

c/o Hôpital Militaire Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles, Belgium

Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7).

Pour toute question pratique:

Tél (+32) 02 264 96 36

Fax (+32) 02 264 96 46

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Catégories de danger	Mentions de danger
non classé	-

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche**

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 2/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit: Nom de marque: **PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: -

Pictogrammes de danger: pas nécessaire

Mention d'avertissement: pas nécessaire

Mentions de danger:

pas nécessaire

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence— généraux:

-

Conseils de prudence— prévention:

-

Conseils de prudence— intervention:

-

Conseils de prudence— Stockage: -

-

Conseils de prudence— Élimination:

-

Indication de danger détectable au toucher: pas nécessaire.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : pas nécessaire.

Informations relatives au transport: Rubrique 14.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0,1 % ou plus.

Fiche de données de sécurité (conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 3/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique: Mélanges des substances suivantes et de substances non dangereuses.

Composants dangereux

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Catégories de danger	Mentions de danger	Quantité en %
Dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$] Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379- 17	236-675-5	13463-67-7	Carc. 2 <i>(Note V., W., 10.)</i>	H351 (inhalation)	$\geq 3 - <5$
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)*,** Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48	611-341-5	55965-84-9	Acute Tox. 3 Acute Tox. 2 Skin Corr. 1C Skin Sens. 1A Eye Dam. 1 Acute Tox. 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H301 H310 H314 H317 H318 H330 H400 (M=100) H410 (M=100) EUH071	<0.0015

* Limites de concentrations spécifiques:

Skin Corr. 1C; H314: C $\geq 0.6 \%$; Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % $\leq C < 0.6 \%$;
Eye Dam. 1; H318: C $\geq 0.6 \%$; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % $\leq C < 0.6 \%$;
Skin Sens. 1A; H317: C $\geq 0.0015 \%$

**Valeurs estimées de toxicité aiguë: ETA (dermal): 50 mg/kg; ETA (oral): 100 mg/kg;

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre $< 3 \mu\text{m}$, longueur $> 5 \mu\text{m}$ et rapport d'aspect $\geq 3:1$) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 4/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Texte des phrases H et des sigles de classification (CLP) cf. rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Instructions générales: Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente ou en état convulsif.

Inhalation: Le blessé doit êtreposé au repos à l'air fraîche. En cas de malaise, appeler le médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 10-15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion: En cas d'ingestion boire de l'eau. Ne pas faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

La protection de premiers secours: Aucune spécification individuelle

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut produire une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas nécessaire. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre, l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

En fonction de l'environnement de combustion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Produits de décomposition dangereux: le produit n'est pas combustible.

Le dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO) et les hydrocarbures peuvent apparaître en cas de combustion incomplète.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 5/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

5.3. Conseils aux pompiers:

Équipement de protection spécial:

Conformément aux mesures de lutte contre l'incendie en vigueur. Appareil de respiration.

Plus d'informations:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir le contenant.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. A récupérer séparément.

Les eaux d'extinction polluées et les résidus de combustion sont à éliminer conformément aux règlements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Tenir à distance les personnes qui ne participent pas au sauvetage.

Le matériau renversé présente un risque de glisser.

Une ventilation suffisante doit être assurée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Il faut empêcher toute pénétration dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations.

Avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Sur le sol: Récupérez le liquide libre avec la pompe. Contenir le liquide renversé avec du sable, de la terre ou d'autres absorbants incombustible appropriés. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Sur l'eau: Informer les autorités locales conformément à la réglementation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Considérations relatives à l'élimination: Cf. Rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Maintenir les mesures générales appliquées aux opérations normales avec des substances chimiques.

Une ventilation adéquate doit être assurée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux et la respiration de longue durée des vapeurs et du brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 6/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Il est interdit de manger ou fumer pendant les heures de travail.

Température de conservation: non déterminé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Les conditions du stockage doivent se conformer aux exigences du stockage de substances chimiques.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants d'origine bien fermés.

Tenir à l'écart des rayons du soleil, de la chaleur directe et des sources d'inflammation.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Température de conservation: protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Matériau de protection contre l'incendie. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs autorisées et valeurs-seuil de l'air des lieux de travail:

Aucun composant à signaler

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures techniques:

Ventilation adéquate (aspiration générale ou locale).

Équipement de protection individuelle:

a) La protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité (EN 166).

b) La protection de la peau

i. Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Matériau : caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile (NBR).

Temps de pénétration: >480 min.

Épaisseur de la couche : ≥0,4 mm.

Les caractéristiques des gants sont déterminées par les conditions (utilisations multiples, chargement mécanique, température, force et durée d'exposition).

Le mode d'emploi du fabricant et les conditions d'application doivent être respectés.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 7/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

- | | |
|--|---|
| ii. Autres | Vêtements de protection. |
| c) La protection respiratoire | Dans des conditions normales, cette protection n'est pas nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, une protection respiratoire avec un filtre à particules est recommandée (filtre de type A-P2). |
| d) La protection contre les risques thermiques | Aucune donnée. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Interdit d'évacuer le produit dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|---|--|
| a) État physique: | liquide visqueux |
| b) Couleur: | blanc ou gris |
| c) Odeur: | inodore |
| d) Point de fusion/point de congélation: | aucune donnée |
| e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | ≈ 100°C |
| f) Inflammabilité: | incombustible. |
| g) Limites inférieure et supérieure d'explosion: | non explosif |
| h) Point d'éclair: | sans objet |
| i) Température d'auto-inflammation: | sans objet |
| j) Température de décomposition: | aucune donnée |
| k) pH: | 7 – 7.8 |
| l) Viscosité cinématique: | aucune donnée
à 40°C :
à 100°C : |
| m) Solubilité | aucune donnée
Solubilité dans l'eau :
Solubilité dans d'autres solvants: |
| n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | soluble dans l'eau
aucune donnée |
| o) Pression de vapeur (à 20°C): | aucune donnée |
| p) Densité et/ou densité relative (à 20°C): | aucune donnée |
| q) Densité de vapeur relative: | 1.34 – 1.48 g/cm³ |
| r) Caractéristiques des particules: | aucune donnée
aucune donnée |

9.2. Autres informations

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| Propriétés oxydantes: | ne s'oxyde pas |
| VOC: | <10% |
| Viscosité dynamique (à 20°C): | 6000 – 40000 mPa·s |

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 8/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

RUBRIQUE 10: Stabilité et reactivité

10.1. Réactivité	Il n'y a pas de danger connu.
10.2. Stabilité chimique	Stable en conditions d'utilisation recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun connu.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, lumière directe du soleil, gel.
10.5. Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
10.6. Produits de décomposition dangereux	En cas d'utilisation recommandée il n'y a pas de produits de décomposition dangereux. Gaz d'échappement dangereux: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
(CAS: 55965-84-9)

Orale:	ETA	100 mg/kg
Dermique:	ETA	50 mg/kg
Inhalative:	ETA	100 ppmv/ 4 h
Inhalative:	ETA	0.5 mg/L/ 4 h
Inhalative:	ETA	0.05 mg/L/ 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 9/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:
Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les hydrocarbures sont intrinsèquement dégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun connu.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, À une concentration de 0.1 % ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0.1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Effets environnementaux:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Classification des dangers liés à l'eau (Allemagne):

Pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 01 20

Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 10/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Déchets d'emballages:

Les emballages contaminés doivent être traités conformément au règlement cité ci-dessus et aux réglementations de l'Union Européenne.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 02

Emballages en matières plastiques.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Eaux usées:

Dans tous les cas, il convient de veiller à la conformité avec les réglementations communautaires, nationales et locales. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les réglementations nationales et locales pertinentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	non classé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	non classé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	non classé
14.4. Groupe d'emballage	non classé
14.5. Dangers pour l'environnement	non classé
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non classé
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	n'est pas applicable

Transport par eau:

Transport fluvial/ transport maritime ADN/IMDG: Ne s'applique pas au produit.

Transport aérien : ICAO / IATA: Ne s'applique pas au produit.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
Catégorie Seveso : non classé.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 11/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances pour contribuer à la sécurité du transport, manipulation et utilisation du produit. Ces données couvrent uniquement le produit indiqué. Les paramètres physiques et chimiques indiqués décrivent le produit du point de vue des spécifications de sécurité. Ils ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit et ne font pas l'objet de contrat ou de spécifications de produit.

Le fabricant et le distributeur n'assument aucune responsabilité pour les dégâts résultant d'un usage inappropriate ou non recommandé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer aux textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux recommandations d'utilisation relatives au produit.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
non classé

Le texte entier des phrases H énumérées dans la partie 3 de la fiche technique de sécurité, ainsi que de la classe et de la catégorie de danger:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 12/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Aquatic Acute 1	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité aiguë de catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 1

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

ADN	(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road) Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	(Acute Toxicity Estimate) Estimation de la toxicité aiguë
BCF	(Bioconcentration Factor) Facteur de bioconcentration (FBC)
Bw	(Body Weight) Poids corporel
C&L	(Classification and Labelling) Classification et étiquetage
CAS	(Chemical Abstracts Service) numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique
CE	Communauté européenne
CLP	(Classification, Labelling and Packaging) Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	(Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction) Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA	(Chemical Safety Assessment) Évaluation de la sécurité chimique.
CSR	(Chemical Safety Report) Rapport sur la sécurité chimique
DBO	(Biochemical Oxygen Demand) Demande biochimique en oxygène:
DCO	(Chemical oxygen demand) Demande chimique en oxygène: .
DMEL	(Derived Minimal Effect Level) Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	(Derived No Effect Level) Dose minimale pour un risque acceptable
ECHA	(European Chemicals Agency) Agence européenne des produits chimiques
EC ₅₀	(Effective Concentration 50%) Concentration efficace 50% La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée ≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Ed ₅₀	(Effective Dose 50%) Dose effective 50%. La dose effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
ELINCS	(European List of Notified Chemical Substances) Liste européenne des substances chimiques notifiées)
ES	(Exposure Scenario) Scénario d'exposition
IARC	(International Agency for Research on Cancer) Centre international de recherche sur le cancer
IATA	(International Air Transport Association) Association Internationale du Transport Aérien
IMDG	(International Maritime Dangerous Goods) Code maritime international des marchandises dangereuses
LC ₅₀	(Lethal Concentration 50%) Concentration létale à 50%
LD ₅₀	(Lethal Dose 50%) Dose létale à 50%

Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: PYROCOAT® ASX Enduit intumescant en cartouche

Numéro de version: 1.1 Date de sortie / dernière révision: Date de sortie: 09. 07. 2024 Page: 13/(13)
(Fabricant) - / 27. 06. 2022 Date de révision: 31. 07. 2025

LOAEC	(Lowest Observed Adverse Effect Concentration) Concentration minimale avec effet observé.
LOAEL	(Lowest Observed Adverse Effect Level) Dose minimale avec effet nocif observé
LOEC	(Lowest Observed Effect Concentration) concentration efficace la plus faible observée
LOEL	(Lowest Observed Effect Level) Dose minimale avec effet observé.
NOEC	(No observed effect concentration) Concentration sans effet observé
NOEL	(No observed effect level) Effet non observé
NLP	(No-Longer Polymer) Ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEL	(No Observed Adverse Effect Level) Effet non observé (nocif)
N° CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OECD	(Organisation for Economic Cooperation and Development) Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	(Persistent Bioaccumulative and Toxic) Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration) Concentration(s) prédictive(s) sans effet
ppm	(parts/million) Parties par million
REACH	(Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	(Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail) Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SVHC	(Substance of Very High Concern) substance extrêmement préoccupante
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UVCB	(substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological materials) Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques
VOC	(Volatile organic compounds) Composés Organiques Volatils (COV)
vPvB	(Very Persistent and very Bio-accumulative) très persistant et très bioaccumulable
WEL	Limite d'exposition en milieu de travail

Révision:

Rubrique	L'objet de changement	Date	Numéro de version
1.1. 1., 2., 1.3.	Code produit, référence Nom du produit Informations sur le fabricant	31. 07. 2025	1.1